

Avis de publicité aux associations

Installation du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la ville de Quimper (CIAS)

La Présidente informe :

Suite aux élections municipales du mois de mars 2026, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Quimper.

Administré par un conseil d'administration, le CIAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et de son budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce conseil d'administration présidé de droit par la Présidente de Quimper Bretagne Occidentale est composé à parité d'élus communautaires et de personnes nommées par la présidente parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes du territoire.

Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale Des Associations Familiales (UDAF) ;
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département ;
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Qui peut candidater :

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association, l'association doit être déclarée et avoir une activité sur le territoire intercommunal et les candidatures doivent concerner des personnes qui ne sont pas :

- ✓ Fournisseurs de biens ou de services au CIAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CIAS ;
- ✓ Membre du conseil communautaire.

Comment candidater

Les associations intéressées doivent adresser à la Présidente de QBO :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée et désignant la personne nommée ;
- Les coordonnées du représentant proposé ;
- Une copie des statuts de l'association.

Date limite du dépôt des candidatures


 **25 avril 2026**

 Hôtel d'agglomération - 44 place Saint Corentin CS 26004 29007 QUIMPER Cedex

 ccas@quimper.bzh

Pour toute information complémentaire

Aurore DURDON- Directrice du CIAS

 02 98 54 61 00

 ccas@quimper.bzh